

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ARTHUR FONTAINE

Rapport au ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes

Journal de la société statistique de Paris, tome 45 (1904), p. 401-407

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1904__45__401_0

© Société de statistique de Paris, 1904, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

RAPPORT AU MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

SUR LE MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA FRANCE EN 1903.

Paris, le 15 octobre 1904.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le mouvement de la population de la France pendant l'année 1903.

La balance des naissances et des décès se solde par un excédent de 73 106 naissances, inférieur à celui de 1902, 83 944, et à peine supérieur à celui de 1901 (72 398). La diminution de cet excédent, par rapport à l'année précédente, tient à ce que le nombre des naissances s'est encore abaissé : on a enregistré, en 1903, 18 666 naissances de moins qu'en 1902, mais d'autre part la mortalité n'a pas cessé de décroître : le nombre des décès, en 1903, est inférieur de 7 828 unités à celui de 1902.

En 1903, l'accroissement proportionnel résultant de l'excédent des naissances rapporté au chiffre de la population légale est de 0,19 p. 100, taux inférieur à celui de 1902 : 0,22 p. 100, mais égal à celui de 1901. Les coefficients relatifs à ces trois dernières années sont d'ailleurs notablement supérieurs à la proportion annuelle moyenne, calculée pour la période décennale 1891-1900, qui ne dépassait pas 0,06 p. 100; cette période comptant quatre années à excédents de décès : 1891, 1892, 1895 et 1900.

D'après les tableaux annexés au présent rapport, 36 départements ont donné, en 1903, un excédent de décès; on en comptait 30 en 1902 et 33 en 1901.

Par rapport à 1902, la diminution du nombre des naissances est générale; elle s'étend à 73 départements. Parmi ceux où la diminution atteint les plus fortes valeurs absolues nous citerons : le Nord, 1 414 naissances en moins; la Seine, 1 311; les Bouches-du-Rhône, 1 018; le Gard, 824; la Dordogne, 749. Dans 14 départements seulement, il y a eu plus de naissances en 1903 qu'en 1902; ceux dont l'augmentation est la plus forte sont : Morbihan, 710 naissances en plus; Ile-et-Vilaine, 494; Manche, 407; Corse, 330; Vosges, 235.

La diminution du nombre des décès, par rapport à 1902, ne porte que sur la moitié environ des départements; parmi les quarante d'entre eux où l'on a compté plus de décès en 1903 qu'en 1902 nous citerons : Bouches-du-Rhône, 1 502 décès en plus; Dordogne, 817; Vaucluse, 532; Puy-de-Dôme, 500. Parmi les quarante-sept départements où le nombre des décès a diminué en 1903 par rapport à l'année précédente figurent : la Seine, 3.094 décès en moins; le Nord, 2 015; la Manche, 773; le Morbihan, 760; l'Orne, 701.

Ainsi le nombre des naissances a été plus faible en 1903 qu'en 1902 pour les cinq sixièmes des départements français et le nombre des décès a diminué dans la moitié environ des départements; l'abaissement de la mortalité est donc moins général que celui de la natalité.

Si l'on range les départements suivant la valeur de l'excédent des naissances rapporté au chiffre de la population légale, on trouve que ceux où ce rapport est le plus élevé sont : Pas-de-Calais, 1,18 pour 100 habitants; Finistère, 1,17; Morbihan, 1,06; Nord, 0,78; Vendée, 0,74; Haute-Vienne, 0,63; Côtes-du-Nord, 0,62; Corse, 0,61; territoire de Bel-fort, 0,55; Vosges, 0,51; Lozère, 0,49.

Les dix départements où l'excédent des décès rapporté au chiffre de la population légale atteint la valeur la plus forte sont : Lot, 0,78 p. 100; Lot-et-Garonne, 0,63; Gers, 0,61; Tarn-et-Garonne, 0,47; Haute-Garonne, 0,45; Vaucluse, 0,43; Yonne, 0,41; Orne, 0,40; Basses-Alpes, 0,31; Drôme, 0,26.

A quelques exceptions près, ce sont dans l'un et l'autre cas les mêmes départements que les années précédentes.

En résumé, si l'excédent des naissances se maintient en 1903 à un niveau peu différent de celui des deux années précédentes, ce résultat ne tient pas à une amélioration de la natalité, puisque le nombre des naissances n'a pas cessé de décroître depuis 1901; il provient exclusivement d'une diminution continue de la mortalité. La situation du pays au point de vue de l'accroissement de la population indigène reste toujours assez peu satisfaisante, surtout si l'on compare les résultats constatés en France à ceux que fournissent les autres États européens, ce que permet, pour quelques-uns d'entre eux, le tableau suivant :

Excédent annuel moyen des naissances sur les décès par 10 000 habitants.

PÉRIODES.	FRANCE.	ALLEMAGNE.	AUTRICHE.	HONGRIE.	BELGIQUE.	GRANDE-BRETAGNE.	HOLLANDE.	ITALIE.	NORVÈGE.	SUÈDE.
1821-1825.	67	»	»	»	»	»	»	»	150	187
1826-1830.	50	»	»	»	»	»	»	»	139	81
1831-1835.	36	»	»	»	69	»	»	»	111	93
1836-1840.	48	»	74	»	85	»	»	»	78	81
1841-1845.	54	106	96	»	94	»	105	»	130	111
1846-1850.	28	81	6	»	38	»	33	»	121	99
1851-1855.	20	74	23	»	70	»	89	»	152	102
1856-1860.	28	104	100	»	87	127	65	»	165	120
1861-1865.	38	109	89	»	90	126	107	»	193	134
1866-1870.	15	98	70	»	63	111	101	66	125	92
1871-1875.	5	107	67	»	92	134	101	61	127	124
1876-1880.	29	131	82	77	102	145	135	75	151	120
1881-1885.	25	113	79	116	102	141	134	106	140	119
1886-1890.	11	121	88	115	91	126	131	103	118	124
1891-1895.	1	130	95	98	88	117	133	105	135	108
1896-1900.	13	147	116	115	109	116	150	110	146	108
1901-1902.	21	153	125	121	116	119	153	109	150	108

Mouvement de la population de la France pendant la période 1893-1903.

ANNÉES.	MARIAGES.	DIVORCES.	ENFANTS DÉCLARÉS VIVANTS.						MORT-NÉS ET ENFANTS nés avant la déclaration de naissance.			DÉCÈS.		ACCROISSEMENT OU DIMINUTION DE LA POPULATION.			
			LÉGITIMES.		NATURELS.		TOTAL.		Legitimes.	Naturels.	TOTAL des mort-nés.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL des décès.	Excédent des naissances.	Excédent des décès.	
			Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.									Essaimé.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1893	287 294	6 164	408 156	389 932	38 799	37 763	446 937	427 715	874 672	36 399	5 995	42 394	449 682	417 844	867 526	7 146	"
1894	286 662	6 419	397 731	381 206	38 932	37 519	436 663	418 725	855 388	35 886	6 210	42 046	426 050	389 570	815 620	39 768	"
1895	285 915	6 751	388 675	372 230	37 214	36 064	425 889	408 284	834 173	35 397	6 175	41 572	444 880	407 606	831 986	"	17 813
1896	290 171	7 051	403 095	386 213	38 526	37 752	441 621	423 965	865 586	36 627	6 014	42 641	403 027	368 839	771 886	93 700	"
1897	291 462	7 460	399 740	383 378	38 543	37 446	438 263	420 324	859 107	36 192	6 057	42 249	390 363	366 656	751 019	108 088	"
1898	287 179	7 238	393 626	375 721	37 759	36 647	431 365	412 568	843 933	34 238	5 517	39 805	418 621	391 432	810 073	33 860	"
1899	295 752	7 179	394 490	378 167	37 846	37 124	432 336	415 291	847 627	34 330	5 530	39 860	421 752	391 451	810 233	31 394	"
1900	299 084	7 157	384 791	369 385	37 265	35 556	422 056	405 241	827 297	33 757	5 459	39 246	442 435	410 850	853 285	"	25 988
1901	308 469	7 741	398 832	383 749	37 958	36 735	436 790	420 484	857 274	35 147	5 599	40 746	407 991	376 885	784 876	72 398	"
1902	294 786	8 431	393 735	377 572	37 511	36 560	431 246	414 132	845 378	34 697	5 521	40 218	395 534	365 900	761 434	83 944	"
Moyennes 1893-1902.	291 877	7 161	396 284	379 756	38 033	36 967	434 321	416 723	851 044	35 270	5 508	41 078	419 987	388 407	808 394	42 650	"
1903	295 996	8 919	383 987	370 060	37 249	35 416	431 236	405 476	826 712	33 645	5 426	39 074	389 358	364 248	753 606	73 106	"

On passera maintenant en revue les relevés de l'état civil pour les mariages, divorces, naissances et décès, en donnant quelques détails sur les chiffres contenus dans les tableaux annexés au rapport.

Mariages et divorces. — On a enregistré, en 1903, 295 996 mariages; par rapport au chiffre de 1902, 294 786, l'augmentation est de 1,210; mais il y a diminution sensible par rapport au chiffre de 1901 : 303 469, et même de 1900 : 299 084.

La proportion des nouveaux mariés calculée sur le chiffre de la population légale est, pour 1903, de 1,51 pour 100 habitants, égale à celle de 1902, mais inférieure à celle de 1901 : 1,56 p. 100.

Par rapport à 1902, le nombre des mariages a diminué dans une quarantaine de départements, en particulier dans la Loire-Inférieure : 352 mariages en moins; les Bouches-du-Rhône, 280; la Côte-d'Or, 254. Il y a augmentation dans la Seine, 559 mariages de plus; le Morbihan, 414; le Pas-de-Calais, 330; les Côtes-du-Nord, 282; l'Ille-et-Vilaine, 246; la Seine-et-Oise, 213; le Finistère, 200, etc., etc.

Les départements où la proportion des nouveaux mariés pour 100 habitants est la plus forte se classent ainsi : Seine, 1,87; Haute-Vienne, 1,70; Nord, 1,69; Pas-de-Calais, 1,67; Dordogne, 1,65; Corrèze, 1,63; Finistère, 1,60; Territoire de Belfort, Ille-et-Vilaine et Seine-Inférieure, 1,59.

Les départements où cette proportion est la plus faible sont : Corse, 1,07; Hautes-Pyrénées, 1,25; Côte-d'Or, 1,26; Savoie, 1,27; Basses-Alpes, Basses-Pyrénées, Haute-Marne et Meuse, 1,31; Hautes-Alpes, Drôme et Haute-Savoie, 1,33.

Le nombre des divorces continue à augmenter : 8 919 en 1903, au lieu de 8 431 en 1902 et 7 741 en 1901.

Naissances. — En 1903, on a enregistré la naissance de 826 712 enfants vivants au moment de la déclaration; il y a eu en outre 30 074 mort-nés ou enfants morts avant la déclaration de naissance, soit au total 865 786 naissances représentant 2,22 p. 100 de la population légale, chiffre inférieur à ceux des années précédentes : 2,27 p. 100 en 1902 et 2,30 p. 100 en 1901; c'est le taux le plus faible qu'on ait relevé en France depuis le début du dix-neuvième siècle.

Les 826 712 enfants déclarés vivants comprennent 421 236 garçons et 405 476 filles, soit 1 039 garçons pour 1 000 filles, proportion qui reste toujours à peu près invariable. Parmi les mort-nés la proportion des garçons est, comme d'ordinaire, plus élevée : 1 374 garçons pour 1 000 filles.

Parmi les 826 712 enfants déclarés vivants, 754 047 sont légitimes et 72 665 illégitimes.

Au total, le nombre des enfants nés vivants en 1903 est inférieur de 18 666 unités au nombre correspondant de 1902 et de 24 382 unités à la moyenne annuelle de la période 1893-1902.

La proportion des enfants déclarés vivants, par rapport à la population légale, est, en 1903, de 2,12 p. 100 habitants, au lieu de 2,17 en 1902 et 2,20 en 1901.

Les dix départements où le nombre des enfants nés vivants, pour 100 habitants, s'est trouvé le plus élevé en 1903, sont : Finistère, 3,10; Pas-de-Calais, 3,03; Morbihan, 2,80; Côtes-du-Nord, 2,71; Seine-Inférieure, 2,69; Nord, 2,60; Vosges, 2,55; Lozère, 2,47; Territoire de Belfort, 2,36; Ille-et-Vilaine, 2,35. Les départements où cette proportion a été la plus faible sont : Gers, 1,40; Lot-et-Garonne, 1,42; Yonne, 1,54; Tarn-et-Garonne, 1,57; Lot, 1,58; Haute-Garonne, 1,61; Côte-d'Or, Nièvre, 1,68; Puy-de-Dôme, 1,71; Gironde, Orne, 1,73.

La distribution des départements à forte ou faible natalité reste à peu près la même que les années précédentes.

Décès. — Le nombre des décès constatés en 1903, 753 606, est inférieur de 7,828 unités à celui de 1902, 761 434. Ce dernier était lui-même notablement plus faible que ceux des années précédentes : 784 876 décès en 1901, 853 285 en 1900.

On a compté, en 1903, 389 358 décédés du sexe masculin et 364 248 du sexe féminin.

Le rapport du nombre des décédés au chiffre de la population légale est, pour 1903, de 1,93 pour 100 habitants, contre 1,95 en 1902 et 2,01 en 1901.

Les départements où l'on a constaté, en 1903, la plus forte mortalité sont : Bouches-du-Rhône, 2,41 décès pour 100 habitants; Vaucluse, 2,32; Alpes-Maritimes, 2,30; Seine-Inférieure, 2,27; Basses-Alpes, 2,23; Ardèche, Lot, 2,20; Var, 2,18; Calvados, 2,16.

Les départements où la mortalité a été le plus faible sont : Creuse, 1,54 p. 100; Indre, 1,55; Vendée, 1,57; Landes, 1,60; Allier, 1,62; Deux-Sèvres, 1,65; Loire-Inférieure, Vienne, 1,66; Cher, 1,69; Haute-Vienne, 1,70; Corse, Loir-et-Cher, 1,72.

Selon l'usage, j'ai l'honneur de vous proposer l'insertion au *Journal officiel* de ce rapport et des tableaux statistiques qui l'accompagnent.

Agrérez, etc...

Le Directeur du travail,
Arthur FONTAINE.
